

# Projet pédagogique 2015-2016



Depuis janvier 2010, l'ensemble des secteurs de loisirs sont coordonnés sous un seul et unique pôle qui assure la cohérence et le suivi des objectifs et moyens pédagogiques mis en œuvre pour les mineurs de 4 à 18 ans.

En adéquation avec le projet éducatif de l'association, nous souhaitons aider au développement de l'enfant et de l'adolescent en tant que personne et en tant qu'individu dans un groupe, dans un climat de sécurité affective et matérielle, en respectant ses rythmes de vie et ses besoins, en faisant une expérience de vie collective, en donnant accès à des activités nouvelles.

Pour ce faire le Pôle Animation de l'ARES est organisé en plusieurs secteurs/projets afin de mieux s'adapter aux besoins et attentes des différentes tranches d'âges.

- Le Secteur « Maternelles-Primaires », accueillant les enfants de 4 à 11 ans.
- Le Secteur « Collégiens », accueillant les enfants de 11 à 15 ans.
- Le Secteur « Lycéens », accueillant les jeunes de 15 à 18 ans.
- Le projet d'« Animation de Rue » pour les enfants des quartiers Esplanade, Vauban/Cité Spach, âgés de 6 à 18 ans, durant les beaux jours.

## *Pourquoi un pôle animation unique ?*

Malgré le principe de transversalité adopté par l'ensemble des équipes d'animation de l'ARES, les différents secteurs semblaient encore souffrir d'un certain clivage et d'un manque

### *Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES*

de connaissance des fonctionnements et projets réciproques en 2010. Nous avons constaté que ces éléments engendraient (entre autre) une difficulté à conserver et pérenniser le public venant de l'Accueil de Loisirs et, de ce fait, ne favorisaient pas une grande mixité sociale au niveau du public du Secteur Jeunes.

Nous constatons également, depuis peu, une baisse très significative de la fréquentation du groupe « 10-13 ans » à l'Accueil de Loisirs, un groupe autrefois dynamique et assidu.

L'objectif de la mise en place du Pôle Animation n'est pas uniquement de repenser l'accueil des 10-13 ans mais de proposer une réorganisation des secteurs d'animation afin d'anticiper les difficultés pouvant émaner des observations ci dessus.

L'idée est de fusionner les différents secteurs sous un même Pôle, sans renoncer à leurs exigences et publics respectifs mais, au contraire, en améliorant leurs actions et résultats.

#### *Les intérêts de la mise en place d'un Pôle Animation unique.*

Le développement du Pôle Animation offre des perspectives d'amélioration à plusieurs niveaux :

##### ○ **Tout d'abord, pour le public :**

- Amélioration du dynamisme et de la cohérence des activités proposées.
- Suivi de l'enfant et du jeune au sein d'un secteur harmonisé.
- Le public, quel que soit son âge, aura accès aux panels des compétences de l'équipe d'animation.
- Adaptation aux besoins et propositions du public.
- Consolidation des rapports avec les familles et la relation de confiance nécessaire à la réalisation de projets de qualité.

##### ○ **Pour l'équipe d'animation :**

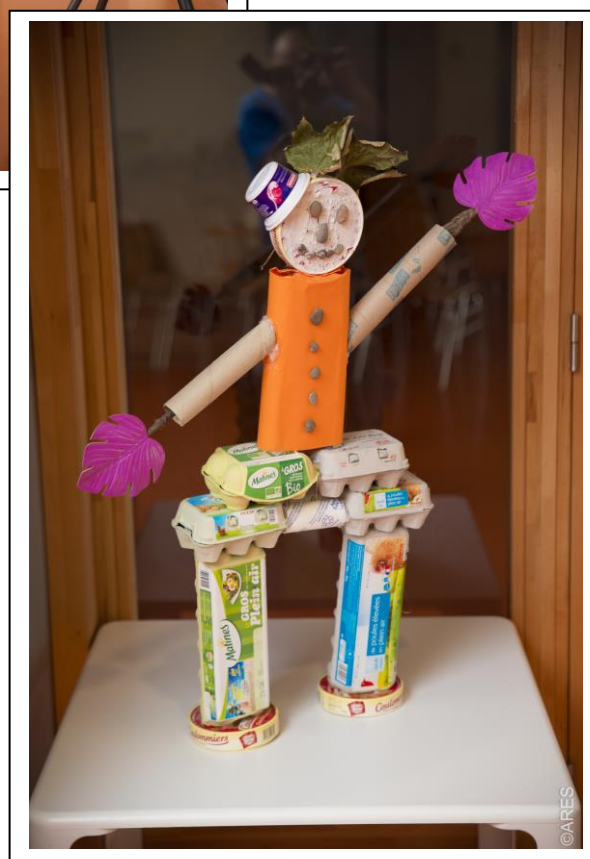
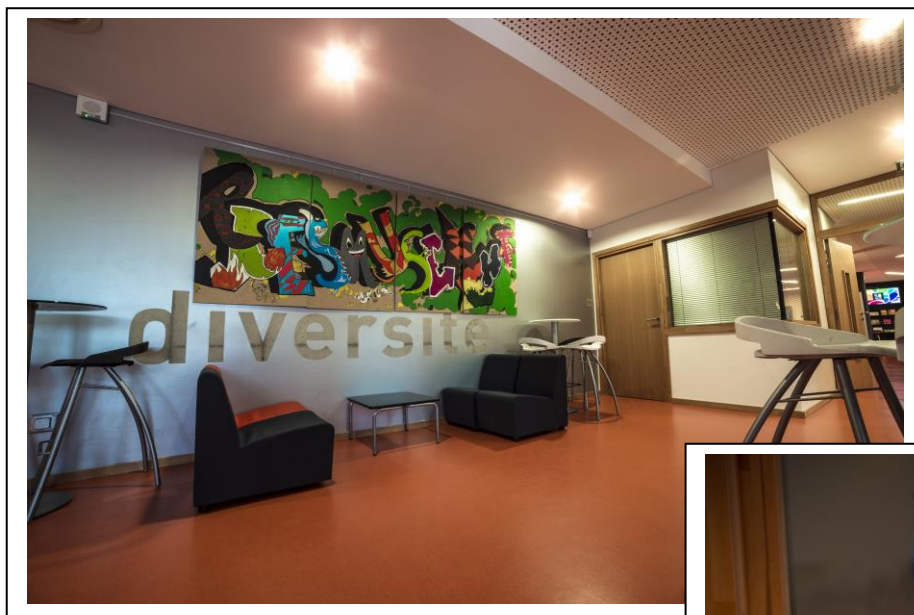
- Donner l'opportunité à chacun de développer ses compétences en intervenant sur l'ensemble des tranches d'âges.
- Elle nécessitera également le besoin de se former, offrant ainsi aux animateurs une expérience enrichie, des compétences étendues et des contenus de carrière plus solides pour des démarches professionnelles ultérieures.
- Le fait d'intervenir sur toutes les tranches d'âges et sur une multitude de projets, permettra à l'animateur de ne pas s'enfermer dans une pratique redondante de son emploi.

##### ○ **Pour la structure :**

- La mise en place du Pôle Animation offrira une plus grande reconnaissance, visibilité et rayonnement de l'action ARES dans le quartier (et même au-delà).
- L'équipe, plus en mouvement, engendrant un dynamisme nouveau, devra être source de projets novateurs et variés. Dans le cadre d'un emploi reconnu et valorisé, nous espérons une plus grande implication de l'équipe d'animation dans le projet global de l'association.

*Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES*

- En confiant la direction du Pôle Animation à une seule personne, la structure s'assure d'une harmonisation et d'une cohérence des pratiques sur l'ensemble des secteurs d'animations.



### *Objectifs et moyens du Pôle Animation*

Notre équipe, à travers ses actions et en lien avec le projet éducatif de l'établissement, souhaitent tendre vers trois **objectifs généraux** essentiels :

- Création et consolidation du lien social.
- Accompagner le développement de l'enfant et du jeune.
- Défendre l'égalité des chances.

Pour ce faire, au quotidien, notre équipe aura à l'esprit les **objectifs opérationnels** suivants :

- Se positionner en tant que partenaires éducatif/co-éducateurs
  - En intégrant les parents au projet de l'association.
  - En créant et consolidant des partenariats avec les établissements scolaires.
  - En créant et consolidant des partenariats avec d'autres centres socio-culturels et associations.
  - En nous donnant les moyens d'être un lieu de formation à l'animation.
- Valoriser la mixité et la solidarité
  - En entreprenant un travail sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.
  - En adaptant nos tarifs en fonction des revenus et de la composition des familles.
  - En proposant 3 variétés de repas (standard, sans porc, végétarien).
  - En accueillant tout public de manière inconditionnelle, dans la limite de nos moyens et compétences.
- Transmettre les valeurs citoyennes
  - En sensibilisant notre public à la question de l'environnement.
  - En responsabilisant le public dans le cadre de notre fonctionnement.
  - En valorisant le bénévolat et l'investissement de chacun.

### *Options pédagogiques :*

#### *Principes fondateurs :*

Notre structure accueille tous les enfants et les jeunes qui le souhaitent sans distinction de couleur, de sexe, de langue, de religion, et d'origine nationale ou sociale. Nous souhaitons également, au-delà de proposer un service de garde et de loisirs, offrir une véritable **plus value éducative** aux familles à travers nos projets. Nous nous considérons en tant que partenaire éducatif des parents en nous appuyant sur des valeurs citoyennes, démocratiques et humaines.

#### *Rôle de l'animateur :*

L'animateur est garant de la sécurité morale et physique de l'enfant. Il a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique. Il est modèle et référent de l'enfant et du jeune et se doit, à ce titre, d'observer un comportement respectueux, responsable et citoyen afin de

### Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES

transmettre ces références. Les activités qui sont mises en place par l'animateur sont les moyens d'atteindre les objectifs de notre projet pédagogique. L'animateur doit veiller au contenu, à l'intérêt pédagogique de ses activités tout en étant en capacité de les rendre attractives et ludiques pour les enfants.

#### *Composition de l'équipe.*

Tenus aux obligations législatives concernant l'encadrement des enfants en ALSH, nous veillons à ce que notre équipe salariée soit composée de la part d'animateurs et de directeurs diplômés pour ces postes. Dans un souci qualitatif, mais aussi afin de consolider les relations avec les parents et le quartier, la majorité de nos animateurs sont permanents et engagés en CDI. L'ARES étant également une association, nous sommes très attachés au principe de bénévolat et encourageons en ce sens chaque personne désireuse de s'investir dans notre projet.

#### *Place du parent :*

Un des axes forts lié à la mise en place du Pôle Animation est de réinvestir la parentalité dans nos actions et services. Convaincus que l'éducation et l'épanouissement d'un enfant ou d'un jeune ne peut se faire sans l'appui de sa famille, nous mettons délibérément en place des dispositifs qui devraient nous amener à entrer plus souvent en contact avec les parents :

- Au niveau administratif et financier :
  - Pas de rapport d'argent avec les enfants ou les jeunes. L'inscription et la participation financière liée aux activités se fait d'adulte à adulte entre les parents et le directeur.
  - Autorisation parentale (dossier d'inscription) obligatoire pour les activités libres pour tous les mineurs.
  - Cotisation familiale obligatoire pour participer aux activités proposées par le Pôle Animation.
- Au niveau des activités et de l'accueil :
  - Les parents qui le souhaitent peuvent participer aux sorties ou proposer des activités.
  - Les animateurs se doivent de nouer le contact avec les familles : ils doivent être accueillants et en capacité de répondre aux questions des parents. Il est important que nous ne soyons considérés uniquement comme un service de garde mais bel et bien en tant que partenaire éducatif des familles.
  - Les temps d'accueil et de départ sont l'occasion pour l'équipe de proposer un café et d'entamer la discussion avec les parents.

#### *Le travail inter-centres :*

La ville de Strasbourg comporte de nombreux centres socioculturels qui accueillent eux aussi des publics enfants et adolescents.

Nos actions gagneraient en intérêt si nous parvenions à réaliser des projets en commun et si nous constituons un groupe de réflexion où les différents responsables de secteurs puissent s'investir et échanger autour de leurs pratiques et difficultés.

### *Fonctionnement des différents Secteurs :*

- « Maternelle » : (4 à 5 ans)
  - ✓ **Capacité prévue :** 24
  - ✓ **Horaires & fonctionnement :**
    - Les vacances de 7h45 à 18h15.
    - Possibilité de restauration entre 12h et 14h. Les enfants prennent le repas entre 11h45 et 13h. Le repas est livré par un traiteur qui propose 3 menus différents (classique, sans porc et sans viande). Un temps de repos est mis en place de 13h à 14h15.
  - ✓ **Contenu :**
    - Activités pédagogiques adaptées à la tranche d'âge basées sur les exigences du projet pédagogique établi par l'équipe et le responsable.
    - Temps en commun et travail en partenariat avec le pôle Petite Enfance (avec les 3-4 ans) afin de créer, à long terme, une véritable passerelle entre le MultiAccueil et l'ALSH.
    - Temps de vie quotidienne en commun avec les Primaires.
  
- « Primaires » : (6 à 11 ans)
  - ✓ **Capacité prévue :** 48 à 80 selon les périodes
  - ✓ **Horaires & fonctionnement :**
    - Les mercredis, de 11h30 à 18h15
    - Les vacances de 7h45 à 18h15.
    - Les soirs, en accompagnement à la scolarité et activités périscolaires de 15h45 à 18h30
    - Possibilité de restauration entre 12h et 14h. Les enfants prennent le repas entre 11h45 et 13h ou entre 13h et 14h15 (2services). Le repas est livré par un traiteur qui propose 3 menus différents.
  - ✓ **Contenu :**
    - Activités pédagogiques adaptées à la tranche d'âge basées sur les exigences du projet pédagogique établi par l'équipe et le responsable.
    - Temps en commun :
      - Avec l'Espace Maternelle (temps libre, vie quotidienne, grands jeux, certaines sorties à la journée)
      - Avec l'Espace Collégiens, sur des projets spécifiques ou des sorties dans le but de favoriser la pérennisation du public d'une tranche d'âge à l'autre.

### **Journée type :**

#### MERCREDIS (Primaires uniquement)

- 11h30-12h15 : les enfants des écoles STURM et SCHUMAN sont recherchés dans les écoles par nos équipe
- 12h15-13h15 : premier service de restauration. En parallèle, les enfants d'autres écoles sont amenés par leurs parents à l'ARES et accueillis en temps libre.
- 13h15-14h15 : Service de restauration n°2 / Temps Calme.
- 14h15-14h30 : Appel et répartition des groupes
- 14h30-16h30 : Activités
- 16h30-17h00 : Gouter
- 17h00-18h15 : départ échelonné et temps libre.

#### VACANCES (Maternelles et Primaires)

- 07h45-09h00 : Accueil échelonné des enfants autour d'activités libres.
- 09h00-09h15 : Appel, jeux ou chant et lancement des activités.
- 10h15-10h30 : Goûter.
- 10h30-11h45 : Activités/ateliers.
- 11h45-13h00 : Service de restauration n°1 / Temps Calme.
- 13h00/14h15 : Service de restauration n°2 / Temps Calme.
- 14h15-14h30 : Appel et répartition des groupes
- 14h30-16h30 : Activités
- 16h30-17h00 : Gouter
- 17h00-18h15 : départ échelonné et temps libre.

### **Les activités :**

Elles sont proposées par tranche d'âge afin de mieux répondre aux besoins et capacités physiques et intellectuelles de l'enfant. Certaines activités, cependant, peuvent être proposées à l'ensemble des groupes d'âges, sous couvert qu'elles soient adaptées. Les enfants ont la liberté de choisir entre différentes activités mais d'en proposer également s'ils le souhaitent. Le choix de ne rien faire est également possible mais l'animateur doit tenter d'intéresser l'enfant à une activité avant d'accepter ce choix. Les activités dans le programme sont là à titre informatif et peuvent être changées et varier en fonction :

- Des choix des enfants
- Du nombre d'enfants
- Des conditions climatiques
- Des opportunités d'animation.

### **L'accompagnement à la scolarité :**

Notre but et notre projet est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de trouver du sens à sa scolarité. Nous tenons à transmettre à l'enfant le goût de lire et d'écrire aux travers d'activités ludiques. Nous souhaitons également que l'enfant puisse progresser en autonomie notamment en devenant acteur et moteur de ses temps d'activités mais également des temps

### Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES

de devoirs. Nous ne voulons pas intégrer uniquement les « devoirs » dans notre projet mais bien une action constructive dans « l'après école ». C'est notamment à travers ce projet que nous sollicitons le plus fortement la participation des parents.

Le temps d'accompagnement à la scolarité est découpé de la façon suivante :

- 15h45-16h15 : Notre équipe va chercher les enfants à l'école STURM / Temps de récréation et de goûter.
- 16h15-16h30 : trajet vers l'ARES
- 16h30 – 17h15 : temps de devoirs
- 17H15-18H00 : temps d'activités.
- 18H00 – 18H30 : départ échelonné et temps libre.

- « Collégiens » : (11 à 15 ans)

✓ **Capacité prévue : 24**

✓ **Horaires & fonctionnement :**

- Les vacances scolaires de 9h à 18h.
- Possibilité de restauration entre 12h et 14h. Les enfants prennent le repas entre 12h et 13h. Le repas est livré par un traiteur qui propose 3 menus différents.
- Les soirs, en accompagnement à la scolarité et activités périscolaires de 17h30 à 19h (CLAS).

#### ***Travail sur l'autonomie au Secteur Collégiens :***

La tranche d'âge des collégiens (11-15 ans) est particulière dans le sens où les choix éducatifs des différentes familles en termes d'autonomie sont très variables. Aussi, à notre niveau, nous souhaitons mettre en place un système qui puisse s'adapter un maximum aux attentes de l'ensemble des familles.

Cependant, notre option pédagogique de base est de permettre aux jeunes de développer et favoriser leur autonomie à chaque fois que cela semble possible. En leur faisant confiance et en les responsabilisant, nous estimons qu'ils seront en capacité de réagir en conséquence. Nous prévoyons notamment de leur donner la possibilité de ne pas être sous la surveillance permanente des animateurs lors des sorties ludiques (parcs d'attractions, piscines, visites de musées...) et d'évoluer dans les lieux en petits groupes d'amis. Bien entendu, les animateurs ne seront pas absents ou en pause et mettront en place des dispositifs assurant la sécurité des jeunes : horaires et point de ralliement, vérification régulière du respect des consignes. De plus, les jeunes qui le souhaitent peuvent rester avec les animateurs.

En outre, lors de l'inscription, le parent peut décider du niveau d'autonomie de son enfant vis-à-vis du secteur : Peut-il venir seul ? Peut-il rentrer seul ? Mange-t-il au service de restauration ?...

Il est possible, pour les parents désireux d'amener eux-mêmes leurs enfants et de les confier directement à un animateur avant de partir travailler, de le faire dès 7h45.



*Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES*



**Contenu :**

- Activités pédagogiques adaptées à la tranche d'âge basées sur les exigences du projet pédagogique établi par l'équipe et le responsable.
- Projets à moyen ou long terme : préparation et organisation de séjours, projets artistiques, projets sportifs, projets caritatifs...
- Temps en commun :
  - Avec l' « Espace Primaires » sur des projets spécifiques ou des sorties ainsi que pendant les temps de vie quotidiens et les repas.

**Journée type :**

Vacances :

- 09h00-12h00 : Activités/ateliers/sorties.
- 12h00-13h00 : Repas.
- 13h00-14h00 : Temps calme.
- 14h00-17h30 : Activités/ateliers/sorties.
- 17h30-18h00 : Activités libres/ départ.

Pendant les vacances, nous donnons la priorité aux sorties culturelles ou sportives. La plupart du temps, elles se déroulent sur l'ensemble de la journée.

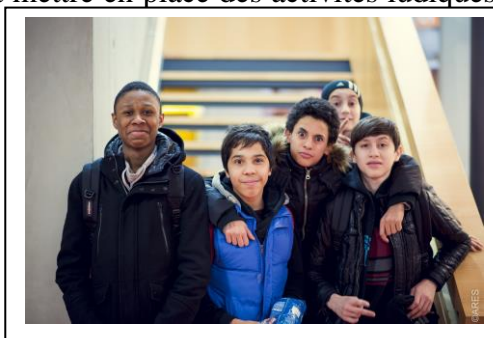
**Les activités :**

Les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs sont diverses et variées : (culturelles, artistiques, sportives, multimédia, sorties, projets... Il nous semble également important de permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux domaines et d'ouvrir leurs champs d'intérêts.

**L'accompagnement à la scolarité :**

Le projet d'accompagnement à la scolarité de collégiens prend le relais de celui des primaires avec les mêmes objectifs : permettre au jeune de s'épanouir dans sa scolarité et socialement. Donner un sens à sa scolarité et l'accompagner vers l'autonomie.

Ce projet fonctionne tous les soirs de 17h00 à 19h00 sur des projets CLAS. Encore une fois, nous souhaitons également mettre en place des activités ludiques et culturelles après le temps de devoirs.



*Projet Pédagogique du Pôle Animation de l'ARES*

- *« Lycéens » : 15 à 18 ans*
- ✓ **Capacité prévue : 24**
- ✓ **Horaires & fonctionnement :**
  - Les mercredis : coups de pouces lycéens en après-midi.
  - Vacances : fonctionnement sur projets spécifiques.
- ✓ **Contenu :**
  - Nous intervenons directement au sein du lycée une heure par semaine durant le temps méridien. Nous espérons ainsi nouer contact avec les lycéens et les amener à se tourner vers notre structure pour développer des projets divers et variés (projets culturels, sorties, séjours...)
  - Vacances : projets spécifiques (ateliers d'expression, musique, vidéo, sports), séjour en fonction des demandes.

*L'équipe d'animation du Pôle Animation de l'ARES.*

